

**DIRECTION ANIMATION ET ORGANISATION
DES STRUCTURES DE SANTÉ**

FOIRE AUX QUESTIONS

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE CHOIX DU REPRENEUR DES
AUTORISATIONS :
DE L'INSTITUT THERAPEUTIQUE, EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE (ITEP)
« RICHELPLAINE » ET DU SERVICE D'EDUCATION SPECIALE ET DE SOINS A
DOMICILE (SESSAD) « RICHELPLAINE »**

1. **Il est demandé de fournir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) alors que nous ne disposons pas des tableaux d'amortissements et de la liste, avec les dates, des acquisitions.**

Réponse ARS : Les données disponibles n'étant pas complètes, il s'agira dès lors d'intégrer dans le dossier de candidature des « hypothèses financières » (valeurs hautes et basses par exemple) permettant d'évaluer la soutenabilité financière du projet d'investissement proposé (coût financier TTC, niveau d'emprunt, fonds propres, amortissements des nouveaux investissements ...) indépendamment des cadres budgétaire et financier des établissements et services médico-sociaux (ESMS) concernés. Pour ce faire, renseigner prioritairement les 4 annexes du cadre normalisé du PPI suivantes : tableaux des emprunts, programme d'investissement et plan de financement.

2. **En 2020, nous constatons sur l'ITEP, un déficit de 536 219.17 €. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de ce déficit ? Sera-t-il repris par l'ARS ?**

Réponse ARS : L'ITEP connaît annuellement des excédents, sauf en 2020, où le déficit est principalement lié à des opérations exceptionnelles (reclassement de retenues CGSS, annulation de titres facturés à des usagers ou lié à des double facturations). Ce déficit a été repris dans la dotation 2022 pour apurement des dettes sociales. L'établissement n'a pas d'emprunt et dispose de réserves de compensation et investissements constituées.

3. **Pouvez-vous nous indiquer le périmètre de la reprise, concernant l'antenne du siège de Petit-Bourg ?**

Réponse ARS : Le personnel du Pôle GUADELOUPE salarié de l'ADPEP Guyane n'est pas concerné par ces deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) relatifs au transfert des autorisations des 4 ESMS sous compétence de l'ARS : le SESSAD RICHELPLAINE, l'ITEP RICHELPLAINE, le SESSAD EMERAUDE et le CMPP EMERAUDE.

4. Nous avons noté qu'il n'y a pas eu de rapport d'activité pour l'ITEP en 2021 et 2022. Néanmoins, considérant que l'ITEP est financé en prix de journée, pouvez-vous nous indiquer le nombre actuel d'usagers, le nombre d'usagers interne et semi-interne, le nombre d'usagers en liste d'attente, la provenance géographique et l'âge des usagers ? Nous ne pouvons projeter sans ces données.

Réponse ARS : Ces rapports d'activités ne sont pas actuellement disponibles. En décembre 2022, l'ITEP accueillait 9 usagers, âgés de 11 à 16 ans, en semi internat (dont 3 en unité d'enseignement et 6 en UEE). Leurs communes de résidences sont : Pointe-Noire, Deshaies, Gourbeyre, Baie-Mahault, Les Abymes, Pointe-à-Pitre, Petit-Canal, Sainte-Anne.

5. Dans le cahier des charges, au niveau des ressources humaines, il est indiqué que le poste de la Directrice est mutualisé pour l'ITEP et le SESSAD. Or, nous comptons, sur la base du document de l'AMI, à l'ITEP 1 ETP pourvus en 2022 de Direction et au SESSAD 1 ETP de Direction également. 2 postes de Direction sont-ils financés ?

Réponse ARS : Le poste de direction soit 1 ETP rémunéré est mutualisé entre l'ITEP et le SESSAD.

6. Mise à jour du tableau des effectifs (Mars 2023)

▪ SESSAD « RICHELPLAINE »

SESSAD « RICHEPLAINE » sous CCNT 1966				
	Emploi	ETPR	Date d'entrée dans l'établissement	Age
1	Educateur Spécialisé	1,00	14/02/2008	42
2	Educateur Spécialisé	1,00	01/02/2008	49
3	Psychologue	0,90	23/11/2010	38
4	Assistante de Direction	1,00	09/12/2010	50
TOTAL		3,90		
Postes vacants :				
	Médecin Psychiatre	1,00	/	/
MAD de l'ESMS par l'Education Nationale :				
	Enseignant	1,00	/	/

▪ ITEP « RICHELPLAINE »

ITEP « RICHELPLAINE » sous CCNT 1966				
	Emploi	ETPR	Date d'entrée dans l'établissement	Age
1	Chef de Service	1,00	01/10/2014	56
2	Directrice	1,00	07/09/2020	34
3	Comptable	1,00	01/06/2010	50
4	Assistante de Direction	1,00	01/01/2008	49

5	Assistante de Direction	1,00	03/10/2022	49
6	Surveillant de nuit	1,00	04/01/2011	58
7	Surveillant de nuit	1,00	28/09/2020	52
8	Agent Polyvalent	1,00	01/01/2008	39
9	Maitresse de maison	1,00	08/10/2018	44
10	Infirmière	0.5714	07/02/2017	57
11	Médecin Psychiatre	0.286	08/10/2010	61
12	Psychologue	1,00	17/03/2008	41
13	Educateur Technique	1,00	11/01/2017	58
14	Monitrice Educateur	1,00	12/11/2020	45
15	Moniteur adjoint d'animation	1,00	08/09/2009	55
16	Assistante Sociale	1,00	30/06/2008	56
17	Educateur Sportif	1,00	20/01/2020	27
18	Educateur Spécialisé	1,00	29/01/2018	37
19	Educatrice Spécialisée	1,00	01/02/2008	47
20	Monitrice Educatrice	1,00	03/10/2022	25
TOTAL		18,85		
	Postes vacants :			
	Maitre de maison	1,00	/	/
	MAD de l'ESMS par l'Education Nationale :			
	Enseignant	1,00	/	/
	Enseignant	1,00	/	/